



COMMUNIQUE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Cambodge (15.04.09)

Dans le prolongement des informations communiquées le 20 mars dernier, il est apporté, aux familles candidates à un projet d'adoption au Cambodge, les informations suivantes :

- Six propositions d'enfants, adressées par les autorités cambodgiennes à l'ambassade de France le 12 mars, ont été reçues par l'Agence Française de l'Adoption le 1er avril 2009. Elles concernent des dossiers de demandes d'adoption envoyés par l'Agence d'avril à juillet 2008. Après avoir procédé aux vérifications concernant l'adoptabilité et l'état de santé des enfants, l'AFA a informé les familles concernées le lundi 6 avril.
- Dans le cadre d'une maintenance informatique le vendredi 3 avril après-midi, la liste d'attente AFA/Cambodge a été inaccessible les samedi 4 et dimanche 5 avril. Ce problème technique a été réglé le lundi 6 avril après-midi. Il n'a pas eu de conséquence sur l'état de la liste. Le ministère des Affaires étrangères et européennes souligne à nouveau les très faibles probabilités pour les personnes inscrites sur cette liste de voir leur candidature aboutir dans un délai raisonnable.
- A l'initiative de la Conférence de La Haye de droit international privé, un groupe de travail international est en cours de formation afin de soutenir le Cambodge dans la mise en oeuvre de la Convention de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. Ce groupe de travail a notamment pour objectif d'offrir un appui commun et uni au Cambodge pendant sa transition vers un système d'adoption compatible avec la Convention de La Haye, y compris une aide afin de mettre en place des procédures d'adoption sécurisées au profit des enfants cambodgiens pour lesquels l'adoption internationale répond à leur intérêt.

Il se confirme en tout état de cause que l'estimation, indiquée par les autorités cambodgiennes à l'AFA en janvier 2008, du nombre de demandes susceptible de recevoir une suite favorable chaque année, était largement surévaluée.

Dans ces conditions, compte tenu de la réalité de la situation de l'adoption au Cambodge, d'une part, et du contexte de coopération internationale, d'autre part, le maintien de la suspension de l'envoi des dossiers de demandes d'adoption dans ce pays reste pleinement justifié. La France comme le Cambodge et la communauté internationale sont pleinement mobilisés pour apporter aussi rapidement que possible aux enfants privés de famille au Cambodge les meilleures solutions au regard de leur besoin et de leur intérêt supérieur.

Un important travail est en cours. Les pouvoirs publics sont en contact régulier avec les opérateurs habilités sur le Cambodge (AFA - AEM) pour apporter aux familles en attente les réponses les plus adaptées à cette situation de transition. Un nouveau point sera fait dans les prochaines semaines.